

Carte Blanche Pierre Hurt, Directeur OAI

RTL Radio lundi 11/09/2023 17h50

Qui va devenir le.la prochain.e « Bauteminister.in » avec licence pour créer un « Baurecht » au Luxembourg?

Il s'agit d'établir un véritable code de la construction, qui structure, hiérarchise et assure la cohérence de tous les textes légaux applicables en la matière.

Inspirons-nous du Code du travail qui garantit que chaque nouveau texte adopté est cohérent avec le cadre en place !

A présent, nous avons besoin d'un droit de la construction au sens littéral du terme : un droit pour construire. Et non un carcan qui empêche de le faire.

Les textes ne doivent pas étouffer la créativité des architectes et des ingénieurs avec leurs innovations !

Ainsi, nous ne pouvons plus nous passer d'un.e « Bauteminister.in » qui aura les compétences dans ce domaine dans l'intérêt de tous.

Il ne s'agit pas de mettre toutes les administrations et procédures sous sa seule responsabilité, mais bien de garantir une réponse unique, cohérente des pouvoirs publics face aux maîtres d'ouvrage et aux acteurs de la construction : un Guichet unique digital.

Ensuite, il faut légiférer moins, mais mieux avec l'apport concret des acteurs du terrain.

Et surtout favorisons la normalisation à l'initiative du secteur de la construction.

Adaptons aussi le déroulement des projets aux connaissances et exigences actuelles.

Les maîtres d'ouvrage doivent prendre conscience qu'une programmation détaillée suivie d'une conception intégrale, selon la méthodologie MOAI.LU « Maîtrise d'œuvre OAI », constitue la condition d'une réalisation efficiente, rapide et économe, soucieuse des investissements tout en garantissant un cadre de vie durable et de qualité.

Il faut figer le projet avant de commencer sa construction.

Il est également indispensable que les maîtres d'ouvrage procurent les ressources nécessaires aux concepteurs pour valoriser leurs missions.

Enfin, les procédures d'attribution dans le cadre des marchés publics doivent être modernisées, selon le critère du « mieux-disant », si l'on veut sérieusement construire de manière durable.

Avec nos partenaires du secteur, nous ne manquerons pas de rappeler au formateur du futur Gouvernement que le secteur public doit assurer son rôle de maître d'ouvrage

11/09/23

exemplaire, en établissant, parallèlement au « Baurecht », aussi un code de la qualité architecturale et technique, pour des constructions expérimentales et simples !

De **Pierre HURT**, directeur de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils

(oai.lu)